

## Le 30 septembre 1776 - Poivre au ministre

===

Un document des Archives Nationales. A.N. Col E 343, dossier Provost. Vue 562.

Le 30 septembre 1776. Poivre au ministre. Sollicite une retraite pour la veuve de M. Provost

===

Monseigneur,

J'avais eu l'honneur en janvier de la présente année, de solliciter vos bontés en faveur du Sr Provost, commissaire de la marine, qui résidait à l'Isle de France, où je vous suppliais très humblement de vouloir bien le faire employer. Vos principes d'économie ne vous permirent pas alors de m'accorder la grâce que je sollicitais : mais dans la lettre que vous me fîtes l'honneur de m'adresser le 4 février, vous daignâtes par une apostille de votre main, me donner une nouvelle preuve de votre âme bienfaisante qui ne refuse jamais qu'à regret, en me disant : *je verrai quand il sera possible de mettre le Sr Provost en activité.*

J'apprends aujourd'hui, Monseigneur, qu'une mort subite a emporté le Sr Provost, le 28 mai dernier et que ce commissaire qui avait le plus grand besoin d'être en activité pour pouvoir subsister avec sa famille, laisse après lui beaucoup de dettes, une jeune veuve pleine de mérites et trois orphelins dans l'enfance, sans pain, sans ressources.

Cette famille ne subsistait qu'à l'aide d'une pension de 1500 livres, accordée par Sa Majesté sous le ministère de M. le duc de Praslin, au Sr Provost, pour récompenser le succès de son premier voyage aux îles Moluques. Les récompenses qu'il avait reçues postérieurement, pour son second voyage, avaient servi à payer une grande partie de ses dettes.

On m'écrit de l'Isle de France, que M. Maillart, touché de l'état affreux où la mort du Sr Provost a laissé sa famille, lui a promis de solliciter vos bontés pour la continuation de sa pension, en faveur de sa veuve et de ses enfants.

Permettez, Monseigneur, que je joigne mes très humbles instances à celles de mon successeur et que plein de confiance dans votre âme sensible et bienfaisante, je mette sous vos yeux la misère et les larmes d'une veuve vertueuse et de trois petites orphelines qu'a laissé après lui, un bon serviteur du Roi et de l'Etat qui avait sacrifié sa vie, pour bien mériter de la patrie.

Le Sr Provost a trop peu joui de la pension qui était la récompense de ses services, pour qu'il ne vous paraisse pas juste de prolonger en faveur des siens cette pension dont Sa Majesté l'avait jugé digne.

J'ose donc, Monseigneur, vous supplier de vouloir bien accorder à la veuve du Sr Provost, la continuation de la pension de 1500 livres dont il jouissait, et de rendre cette grâce réversible par tiers, à chacune de ses trois filles, après le décès de Madame leur mère.

Les bontés dont vous m'avez personnellement comblé et que je ne saurais jamais oublier m'ont convaincu que pour obtenir de votre bonté des demandes aussi raisonnables, on n'avait besoin auprès de vous, d'autres protecteurs que de vous-même.

J'ai l'honneur d'être avec un très profond respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

A Lyon ce 30 septembre 1776

Poivre

\* \* \*